



# Conseil économique et social

Distr. générale  
6 mars 2012  
Français  
Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

## Organisation mondiale de la santé Bureau régional pour l'Europe

### Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de l'eau et de la santé

#### Quatrième réunion

Genève, 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2011

### Rapport du Groupe de travail de l'eau et de la santé sur sa quatrième réunion\*

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–7	3
A. Participation.....	2–5	3
B. Organisation .....	6–7	3
II. Adoption de l'ordre du jour .....	8	3
III. État d'avancement du processus de ratification .....	9	4
IV. Définition d'objectifs et établissement de rapports au titre du Protocole.....	10–14	4
V. Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention.....	15–19	5
VI. Questions transversales .....	20–28	6
A. Approvisionnement en eau et assainissement lors de phénomènes climatiques extrêmes et impact des changements climatiques .....	20–24	6
B. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et assainissement .....	25–28	7
VII. Mécanisme de facilitation des projets .....	29–33	8
VIII. Promotion du Protocole et activités de sensibilisation.....	34–37	8

\* Le présent document a été soumis tardivement pour des raisons techniques.

IX.	Sensibilisation du public, accès à l'information et participation du public .....	38-40	9
X.	Accès équitable .....	41-46	10
XI.	Procédure d'examen du respect des dispositions .....	47-49	11
XII.	Gestion des eaux fermées généralement disponibles pour la baignade .....	50-52	11
XIII.	Septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» .....	53-54	12
XIV.	Renforcement des synergies entre les différentes activités au titre du Protocole....	55-57	12
XV.	Arrangements financiers pour la mise en œuvre du Protocole.....	58-60	13
XVI.	Application du programme de travail pour 2011-2013 et perspectives en la matière .....	61-62	13
XVII.	Questions diverses .....	63	13
XVII.	Date et lieu de la cinquième réunion du Groupe de travail .....	64	13
XIX.	Clôture de la réunion.....	65	14

## **I. Introduction**

1. Le Groupe de travail de l'eau et de la santé a tenu sa quatrième réunion les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2011 à Genève.

### **A. Participation**

2. Y ont participé des représentants des pays suivants: Allemagne, Arménie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Norvège, Ouzbékistan, République de Moldova, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan et Ukraine.

3. Le Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la gestion de l'eau et la communication des risques aux fins de la promotion de la santé (Institut d'hygiène et de santé publique de l'Université de Bonn) y était également représenté.

4. Des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) suivantes ont pris part à la réunion: MAMA 86, l'Union pour la défense de la mer d'Aral et de l'Amou-Daria, Solidarité Eau Europe, WaterLex et Women in Europe for a Common Future (WECF).

5. En outre, six membres du Comité d'examen du respect des dispositions au titre du Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) y ont assisté.

### **B. Organisation**

6. Le Directeur de la Division de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a ouvert la réunion et a passé en revue les diverses activités entreprises depuis la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (Bucarest, 23-25 novembre 2010). Des travaux récents avaient mieux fait connaître le Protocole, ce qui donnait une forte impulsion à la poursuite de sa mise en œuvre. Les Parties devaient encourager la poursuite de sa mise en œuvre et les pays qui ne l'avaient pas encore fait devaient adhérer au Protocole. De plus, pour garantir la viabilité et la pérennité du Protocole – et renforcer ainsi sa mise en œuvre – il était important que les Parties contribuent financièrement ou par des apports en nature au programme de travail.

7. Le Groupe de travail a élu M. Kjetil Tveitan (Norvège) Président et M. Thomas Kistemann (Centre collaborateur de l'OMS pour la gestion de l'eau et la communication des risques aux fins de la promotion de la santé) Vice-Président. Le Président a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants.

## **II. Adoption de l'ordre du jour**

8. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour tel qu'il était défini dans le document ECE/MP.WH/WG.1/2012/1-EUR/DHP1003944/4.2/2011/5.

### III. État d'avancement du processus de ratification

9. Le Président a noté que, depuis la deuxième session de la Réunion des Parties, la Bosnie-Herzégovine avait ratifié le Protocole, portant à 25 le nombre total de Parties. La Serbie a informé les participants qu'elle avait engagé la procédure d'adhésion au Protocole. Dans la même ligne, le secrétariat a indiqué que la Slovénie l'avait informé qu'elle était aussi sur le point de le ratifier.

### IV. Définition d'objectifs et établissement de rapports au titre du Protocole

10. Le Président de l'Équipe spéciale de l'établissement des objectifs et des rapports a informé le Groupe de travail au sujet des activités de l'Équipe spéciale et de la progression de ses travaux et a présenté les résultats de la quatrième réunion de l'Équipe spéciale (Tbilissi, 19 et 20 octobre 2011).

11. À sa quatrième réunion, l'Équipe spéciale s'était penchée sur l'utilisation des *Principes directeurs applicables à la définition d'objectifs, à l'évaluation des progrès accomplis et à l'établissement de rapports*<sup>1</sup> et réaffirmé leur utilité pour appuyer le processus de définition des objectifs. Elle avait également conclu qu'aucune modification des Principes directeurs n'était nécessaire à ce stade. L'Équipe spéciale avait constaté que des progrès considérables avaient été faits en matière de définition des objectifs dans l'ensemble de la région: de nombreux pays avaient soit engagé, soit achevé le processus de définition des objectifs et certains avaient élaboré des plans d'action nationaux en vue de leur application. Cependant, parmi les objectifs fixés, plusieurs domaines avaient été négligés, comme les interventions directes dans le domaine de la santé, les questions d'accessibilité financière, l'accès des groupes vulnérables à l'eau et à l'assainissement et les performances des systèmes collectifs. En outre, il fallait prendre en considération les synergies entre les exercices nationaux d'établissement de rapports et la collecte d'informations pour le Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement OMS/Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Évaluation mondiale de la situation des services d'eau et d'assainissement afin d'éviter les chevauchements d'activités. Il avait également été souligné à nouveau que les conditions indispensables à la définition des objectifs étaient la création d'un groupe de travail ou d'un conseil national regroupant les acteurs clés et le recours aux stratégies et à la législation en vigueur – notamment, si nécessaire, à la révision d'ensemble de cette législation en vue de la compléter ou de la renforcer au moyen d'objectifs – ainsi que l'appui politique au processus. L'Équipe spéciale était convenue d'axer ses débats lors de ses prochaines réunions sur le contenu des objectifs, les mesures d'accompagnement et la hiérarchisation des priorités.

12. L'Allemagne et l'Ukraine ont indiqué qu'elles avaient achevé récemment leur processus de définition des objectifs. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de créer une page Web où seraient présentés tous les objectifs adoptés par les Parties avec des liens vers les documents de référence correspondants.

13. Le secrétariat a fourni des informations sur les résultats de deux ateliers régionaux sur l'eau et la santé tenus à Minsk (5 et 6 avril 2011) et à Almaty (Kazakhstan, 26 et 27 octobre 2011). L'atelier de Minsk avait été particulièrement utile du point de vue de l'échange de données d'expérience entre des pays qui en étaient à des stades différents dans

---

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: 10.II.E.12. Disponible à l'adresse: <http://www.unece.org/env/water/publications/pub.html>.

la définition de leurs objectifs, en particulier s'agissant des méthodes – la République de Moldova et l'Ukraine étant les plus avancés à cet égard et le Bélarus et la Fédération de Russie les moins avancés. L'atelier au Kazakhstan avait permis des échanges utiles de données d'expérience entre le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan sur les défis rencontrés en Asie centrale dans le domaine de l'eau et de la santé et sur les mesures qui avaient été mises en place. Le Protocole a été reconnu comme un outil utile pour rationaliser les mesures prises aux niveaux national et international afin de faciliter l'accès à l'eau et l'assainissement et de prévenir les maladies liées à l'eau. Pendant l'atelier, les cinq pays d'Asie centrale avaient exprimé leur désir d'adhérer au Protocole, à court terme ou à plus long terme.

14. Le Groupe de travail a reconnu l'utilité des manifestations sous-régionales et a encouragé l'organisation d'autres ateliers dans l'ensemble de la région. Le secrétariat a souligné que la Finlande appuyait financièrement l'organisation d'ateliers sous-régionaux dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale avec le concours du secrétariat de la CEE. Les pays d'Europe occidentale étaient encouragés à organiser, de leur propre initiative, des réunions sous-régionales, avec une aide limitée du secrétariat. La Slovaquie s'apprêtait à organiser, en 2012, par le truchement du Centre international d'évaluation de l'eau, une manifestation sous-régionale pour permettre à la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Slovénie d'échanger des données d'expérience. La Norvège envisageait aussi d'organiser une réunion sous-régionale sous l'égide du Conseil nordique à la fin de 2012.

## **V. Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention**

15. Le Président de l'Équipe spéciale de surveillance des maladies liées à l'eau a donné un aperçu des réalisations obtenues. Parmi les missions de l'Équipe spéciale figuraient notamment l'élaboration de lignes directrices sur la définition des priorités dans la surveillance des maladies liées à l'eau ainsi que de fiches d'information individuelles sur les contaminants chimiques, conformément à la demande de la Conférence ministérielle de Parme sur l'environnement et la santé. Les délégations se sont dites favorables à l'élaboration de fiches d'information sur les contaminants chimiques, en particulier sur les agents pathogènes émergents, elles ont insisté sur les possibilités de coopération avec le projet de l'Union européenne (UE) sur la liste prioritaire de polluants (produits chimiques organiques et pesticides) et elles ont appuyé l'idée d'élaborer un document d'orientation sur la définition des objectifs pour les maladies liées à l'eau devant être considérées comme prioritaires.

16. Le représentant du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS (OMS-EURO) a rappelé la recommandation du Groupe stratégique consultatif d'experts (SAGE) sur la vaccination de l'OMS d'inclure le vaccin antirotavirus destiné aux nourrissons dans tous les programmes nationaux de vaccination. Jusqu'ici, seules trois Parties au Protocole (Belgique, Luxembourg et Finlande) avaient appliqué la recommandation du SAGE. Compte tenu de l'impact important du rotavirus sur la santé des enfants, du rapport favorable coûts-avantages de la vaccination et de l'objectif général du Protocole de faire reculer les maladies liées à l'eau, la mise en œuvre de la recommandation du SAGE devrait être incluse parmi les objectifs nationaux fixés dans le cadre du Protocole.

17. Le représentant de l'OMS-EURO a également appelé l'attention sur la question des maladies helminthiques et leur impact sur les enfants. La demande de traitements antihelminthiques était importante dans certaines Parties au Protocole, en particulier l'Azerbaïdjan, la République de Moldova et la Roumanie, ainsi que dans certains pays signataires (Arménie) et d'Asie centrale (Kirghizistan). L'OMS fournissait un appui

technique et scientifique par l'intermédiaire d'une unité spéciale basée au siège, d'un centre d'excellence sous-régional situé à Minsk et du Centre de collaboration de l'OMS pour la surveillance de l'efficacité des médicaments antihelminthiques pour l'helminthiase transmise par le sol en Belgique. Il a été suggéré que les pays fassent de l'éradication des maladies helminthiques une priorité dans le cadre du Protocole. À cet égard, il était possible de lever des fonds auprès de pays donateurs pour combattre ces maladies par l'intermédiaire de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination.

18. La Norvège a indiqué que, sous l'égide du Conseil nordique et de la Dimension septentrionale, il était prévu d'organiser des discussions sur la coopération dans le nord-ouest de la Russie, laquelle comprendrait un programme de vaccination et de lutte contre les maladies orphelines. Le volet sanitaire de cette coopération demandait toutefois à être développé, en coopération avec l'OMS.

19. Le représentant de l'OMS-EURO a informé les participants des discussions avec les autorités russes au sujet de la tenue de la première session de l'Équipe spéciale de la surveillance des maladies liées à l'eau, devant en principe se tenir en mars ou en avril 2012 à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie). Pendant cette réunion, une attention spéciale serait accordée à l'intégration plus étroite du Protocole dans le programme de l'OMS-EURO.

## VI. Questions transversales

### A. Approvisionnement en eau et assainissement lors de phénomènes climatiques extrêmes et impact des changements climatiques

20. Le secrétariat a indiqué que le *Document d'orientation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes*<sup>2</sup>, qui avait été établi par l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes et avait été adopté à la deuxième session de la Réunion des Parties, était en cours de publication par l'OMS-EURO. Ce document d'orientation devait être considéré comme le complément des *Lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques*<sup>3</sup>, qui avaient été établies dans le cadre de la Convention sur l'eau en 2007-2009 par l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, en coopération avec l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes. Actuellement, les activités relatives à l'eau et aux changements climatiques menées dans le cadre de la Convention sur l'eau consistaient en un programme de huit projets pilotes et un forum pour l'échange de données d'expérience sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, lequel comprenait une plate-forme sur l'Internet et des réunions régulières. La prochaine réunion tenue dans ce cadre aurait lieu du 24 au 26 avril 2012<sup>4</sup>. Les représentants du Protocole sur l'eau et la santé ont été invités à participer à l'échange de données d'expérience au sein de ce forum.

---

<sup>2</sup> L. Sinisi et R. Aertgeerts, dir. publ. (Genève, OMS-EURO, 2011). Disponible à l'adresse <http://www.euro.who.int/en/what-we-do/health-topics/environment-and-health/water-and-sanitation/publications/>.

<sup>3</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: 09.II.E.14. Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/index.php?id=11658&L=0>.

<sup>4</sup> Pour plus d'informations sur le programme des projets pilotes et le forum pour l'échange de données d'expérience, voir à l'adresse <http://www1.unece.org/ehlm/platform/display/ClimateChange/Welcome>.

21. Il a été souligné que le programme des projets pilotes offrait une occasion de coopération entre la Convention sur l'eau et le Protocole sur l'eau et la santé, puisque plusieurs des projets pilotes s'intéressaient aussi à des questions sanitaires, par exemple en évaluant les incidences des changements climatiques sur la qualité de l'eau et en prenant en compte les effets des phénomènes météorologiques extrêmes sur l'approvisionnement en eau potable. La plupart des projets pilotes étaient en train de passer au stade de l'évaluation de la vulnérabilité, où les incidences des changements climatiques sur la santé devaient être prises en considération, et c'est pourquoi il fallait faire participer les représentants des ministères.

22. La Hongrie, la Slovaquie et la Norvège ont rendu compte de projets et d'activités menés au niveau national qui prenaient en considération les effets des changements climatiques sur la santé, la qualité de l'eau ou la définition des objectifs.

23. Le Groupe de travail était favorable à la coopération entre le Protocole et la Convention sur l'eau dans les activités relatives à l'eau et aux changements climatiques.

24. Le secrétariat a rappelé que le premier exercice d'établissement de rapports au titre du Protocole en 2010 avait montré que peu de pays avaient pris en compte les changements climatiques lorsqu'ils avaient défini leurs objectifs au titre du Protocole. Actuellement, aucune activité distincte n'était menée au titre du Protocole dans le domaine de l'eau et des changements climatiques, bien que le Groupe de travail reconnaisse qu'à long terme le domaine de l'adaptation aux effets des changements climatiques méritait une plus grande place dans les programmes de travail au titre du Protocole. Le secrétariat a appelé les Parties à indiquer si elles souhaitaient jouer le rôle de chef de file pour ce domaine de travail.

## **B. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et assainissement**

25. Un représentant de l'Allemagne a rendu compte des progrès accomplis dans le domaine des petits systèmes d'approvisionnement en eau et assainissement, à savoir l'établissement d'un questionnaire; la rédaction d'un avant-projet de document d'orientation; des activités sur le terrain; la facilitation de l'échange de données d'expérience; et le renforcement de la mise en réseau au niveau régional. Le questionnaire avait été élaboré dans le but d'améliorer la base de données sur les petits systèmes et de rassembler des données exhaustives comparables devant servir à étayer l'élaboration des politiques. Le questionnaire devait être distribué en février 2012 et les données évaluées d'ici à la fin de l'année.

26. Il a été précisé que les définitions proposées pour le questionnaire avaient un caractère indicatif et qu'en cas de divergence il était possible de se référer aux définitions nationales ou d'en fournir, si cela était nécessaire.

27. Un document d'orientation était en cours d'élaboration. Ce document visait à fournir une perspective intégrée de l'eau potable et de l'assainissement, sur la base des meilleures pratiques et d'études de cas.

28. Le Groupe de travail a approuvé la structure générale du questionnaire et les orientations fournies, et il est convenu de faire part de ses observations sur les deux documents d'ici à la fin novembre 2011. Il a chargé l'Allemagne, la République tchèque et l'ONG WECF, les chefs de file pour ce domaine de travail, de prendre en compte les observations reçues et, sur la base de ces dernières, de procéder à la collecte de données au moyen du questionnaire et à l'élaboration de nouvelles orientations.

## VII. Mécanisme de facilitation des projets

29. La Présidente du Mécanisme de facilitation des projets a rendu compte des progrès accomplis depuis la troisième réunion du Groupe de travail. Le processus de définition des objectifs avait été mené à bien dans la République de Moldova et en Ukraine, avec l'appui de la Direction suisse du développement et de la coopération et du Ministère norvégien des affaires étrangères. Les activités d'appui de la Norvège aux projets de définition des objectifs au Kirghizistan et au Tadjikistan devaient démarrer sous peu; de la même manière la Finlande avait confirmé qu'elle apportait son appui à un projet de définition des objectifs en Arménie dès 2012. Malheureusement, la proposition présentée par le Monténégro au Fonds pour l'eau de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) avait été rejetée.

30. La Présidente du Mécanisme de facilitation des projets a souligné que la définition des objectifs permettait aux pays de solliciter plus facilement des financements pour mettre en œuvre les objectifs. D'autres pays donateurs devaient envisager d'accorder leur appui au Fonds pour l'eau de la BERD, qui était financé par la Norvège et la Finlande. Dans ce contexte, l'ONG WECF a rappelé la recommandation de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» de consacrer des ressources financières plus importantes à l'eau et à la santé et elle a suggéré d'agir de façon plus volontariste en coopération avec le Fonds pour l'eau de la BERD.

31. Le secrétariat a rappelé que dans certains pays les projets relevant du Mécanisme de facilitation des projets avaient un lien avec les Dialogues sur les politiques nationales actuellement conduits dans le cadre de l'Initiative de l'UE pour l'eau et animés par la CEE et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les Dialogues sur les politiques nationales pouvaient être un instrument important de coordination entre les donateurs, comme dans les cas de l'Arménie et de la Géorgie.

32. La date, les modalités et le lieu de la prochaine réunion du Mécanisme de facilitation des projets étaient actuellement débattus et des observations pouvaient être adressées au secrétariat et au Bureau. La Présidente du Mécanisme de facilitation des projets a invité les candidats souhaitant présider le Mécanisme à se manifester, car elle souhaitait en temps voulu mettre un terme à ses fonctions. Les manifestations d'intérêt pouvaient être envoyées au secrétariat.

33. Le Groupe de travail a reconnu qu'il fallait revoir le fonctionnement du Mécanisme de facilitation des projets et mettre à profit l'expérience acquise et les enseignements retirés lors de l'examen de la réforme éventuelle. Le maintien d'un mécanisme efficace d'entraide devait être garanti. Les synergies entre les travaux de définition des objectifs relevant du Mécanisme de facilitation des projets et les Dialogues sur les politiques nationales de l'OCDE et de la CEE devaient être étudiées et renforcées, s'il y avait lieu. Le Groupe de travail a chargé le Bureau de préparer, avec le concours du secrétariat conjoint et en particulier du Bureau OMS/EURO, les prochaines étapes dans le cadre du Mécanisme de facilitation des projets.

## VIII. Promotion du Protocole et activités de sensibilisation

34. Le Groupe de travail a examiné les moyens de mieux promouvoir le Protocole et les réalisations qui y sont liées aux niveaux national, local et régional ainsi que le rôle des centres de liaison à cet égard. Il a souligné l'importance de fournir des informations ciblées aux différentes autorités ministérielles compétentes, ainsi qu'aux parties prenantes concernées et au grand public.



35. Des exemples et des suggestions de mesures ont été avancés, entre autres mettre à profit les manifestations spéciales telles que les journées mondiales de l'eau, utiliser les réseaux régionaux, communiquer avec les médias et encourager l'utilisation de brochures et de documents d'orientation, les traduire dans les langues nationales et les mettre en ligne sur des sites Web. Il a également été suggéré de fournir des documents d'orientation spécifiques à certains groupes professionnels, par exemple les maires. L'échange d'informations aux niveaux bilatéral et multilatéral entre pays au sujet du processus de définition des objectifs, en organisant des consultations avec les parties prenantes, a aussi été encouragé.

36. Le Groupe de travail a reconnu que certaines institutions, comme les Centres Aarhus, et les groupes de défense de l'environnement, pouvaient être des relais multiplicateurs efficaces pour diffuser des informations sur le Protocole et faire participer le public. Le secrétariat a informé les participants des résultats d'une réunion tenue récemment avec le Centre Aarhus de Géorgie ainsi que des activités prévues pour diffuser des informations sur le Protocole aux Centres Aarhus dans l'ensemble de la région.

37. Le Groupe de travail a été informé des préparatifs du sixième Forum mondial de l'eau, devant se tenir à Marseille (France) du 12 au 17 mars 2012, et des efforts visant à faire une place au Protocole et aux produits qui lui sont associés dans le Forum. Les participants ont été invités à contribuer à la promotion du Protocole en faisant connaître les expériences réussies au niveau national qui seraient présentées pendant le Forum.

## **IX. Sensibilisation du public, accès à l'information et participation du public**

38. Le secrétaire de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) a informé les participants qu'il était prévu d'organiser une activité conjointe sur la participation du public sous les auspices de l'Équipe spéciale de la participation du public au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur l'eau et la santé, notamment d'organiser un atelier au printemps 2012 en Roumanie. L'atelier serait consacré aux aspects généraux de la participation du public mais aussi à des questions spécifiques concernant l'eau et la santé. Le principal résultat escompté de cette activité conjointe serait l'élaboration par un groupe de rédaction de lignes directrices pour associer le public aux consultations et aux processus de décision dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé, en tenant compte du guide d'application de la Convention d'Aarhus<sup>5</sup> qui contenait un aperçu général de la Convention et de ses obligations, ainsi qu'une analyse détaillée de chacun de ses articles. Les pays et les organisations internationales et non gouvernementales étaient invités à désigner les membres de ce groupe de rédaction avant le 15 décembre 2011.

39. Le Groupe de travail a accueilli favorablement et approuvé l'organisation de l'activité conjointe sur la participation du public et il a chargé la Roumanie et l'ONG WECF de préparer et d'organiser, en collaboration avec le Président de l'Équipe spéciale de la participation du public au titre de la Convention d'Aarhus et avec le concours des secrétariats du Protocole et de la Convention d'Aarhus, les activités futures dans ce domaine.

---

<sup>5</sup> *La Convention d'Aarhus – Guide d'application* (publication des Nations Unies), numéro de vente E-00-II.E.3). Disponible à l'adresse: <http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/acig.pdf>.

40. L'ONG WECF a souligné l'importance des échanges d'informations entre les ONG chargées de la mise en œuvre du Protocole et a préconisé la mise en place d'une plateforme sur l'Internet pour faciliter ces échanges.

## X. Accès équitable

41. Un représentant de la France, la Partie chef de file pour les activités concernant l'accès équitable, a informé le Groupe de travail des progrès réalisés dans l'élaboration du document sur les bonnes pratiques, «Aucun laissé-pour-compte: bonnes pratiques pour un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne». Dans le cadre de l'élaboration du document, un atelier régional consacré à l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement (défis, bonnes pratiques et enseignements) avait été organisé les 4 et 5 juillet 2011 à Genève.

42. Le Groupe de travail a vanté la qualité et l'utilité du document et souligné l'importance d'aborder les questions de discrimination dans la mise en œuvre du Protocole et dans la fourniture de l'accès à l'eau et l'assainissement. Il a remercié la France d'avoir joué le rôle de chef de file pour ce domaine de travail, ainsi que tous les membres du groupe de rédaction pour leurs efforts.

43. Le Groupe de travail a été invité à formuler des observations finales au sujet du document pour le 15 novembre 2011. Il a chargé la France de finaliser le document, en coopération avec le secrétariat, et il a demandé au secrétariat de le publier à temps pour qu'il soit diffusé au sixième Forum mondial de l'eau en mars 2012.

44. Le représentant de la France a présenté une proposition en vue de la réalisation de travaux complémentaires dans le domaine de l'accès équitable, notamment: a) l'appui pour l'utilisation et l'application du document relatif aux bonnes pratiques en favorisant le travail de terrain, en particulier en concevant un outil d'auto-évaluation (par exemple une feuille de notation) qui permettrait aux institutions nationales et locales et aux décideurs d'évaluer la notion d'équité dans l'accès à l'eau et à l'assainissement, ainsi que la mise à l'essai de cet outil dans des cas concrets et l'élaboration de lignes directrices spécifiques prenant en compte la notion d'équité lors de la définition des objectifs conformément au Protocole; et b) le plaidoyer et la sensibilisation du public à travers l'élaboration de matériel promotionnel, la participation à des manifestations nationales et internationales, etc.<sup>6</sup>.

45. Le Groupe de travail a accueilli favorablement ces propositions et il a chargé la France de continuer, avec l'aide du secrétariat, à organiser et mettre en œuvre les activités dans ce domaine de travail, en tenant compte des ressources disponibles et des partenariats avec les acteurs internationaux. La France a confirmé son engagement financier pour le maintien de son appui aux activités portant sur l'accès équitable en 2012. Le Groupe de travail a invité les Parties, les non-Parties et les partenaires internationaux à faire part de leur désir de participer aux futures activités sur l'accès équitable.

46. Le Groupe de travail a aussi souligné l'importance des synergies avec d'autres domaines de travail au titre du Protocole, en particulier la présentation de rapports et les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

---

<sup>6</sup> Voir le document d'information n° 6, «Note on possible further work on equitable access to water and sanitation», disponible à l'adresse <http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/acig.pdf>.

## **XI. Procédures d'examen du respect des dispositions**

47. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions a informé le Groupe de travail de la décision prise par le Comité à sa sixième réunion (Genève, 1<sup>er</sup> et 2 mars 2011) de renforcer ses fonctions de facilitation et d'assistance par le biais d'un nouveau processus de consultation.

48. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions a défini la nature, la portée, les objectifs et les procédures du processus de consultation convenu (voir le document ECE/MP/WH/C-1/2011/2-EUR/DHP1003944/4.2/2011/2). Ce processus devait être considéré comme s'inscrivant en dehors du cadre de la procédure d'examen du respect des dispositions. Il n'avait pas de caractère inquisiteur; il était simple non conflictuel et facilitait les consultations. Le Président a souligné que le processus ne menaçait aucunement les Parties, car il ne visait pas à établir si une Partie respectait ou non les dispositions du Protocole, mais plutôt à fournir des avis et une assistance.

49. Les Parties ont été invitées à se mettre en contact avec le Comité d'examen du respect des dispositions pour lui demander des informations supplémentaires au sujet du processus de consultation pendant la période réservée à cette fin l'après-midi du 2 novembre 2011 ou à contacter ultérieurement le Comité ou le secrétariat pour obtenir de plus amples informations. Le secrétariat a souligné que l'objectif poursuivi par le Comité d'examen du respect des dispositions en mettant en place ce nouveau processus était de montrer sa réactivité et sa flexibilité pour répondre aux besoins des Parties.

## **XII. Gestion des eaux fermées généralement disponibles pour la baignade**

50. Un représentant de la Hongrie a présenté un exposé sur l'utilisation croissante des piscines et des installations thermales à des fins récréatives. Il avait été reconnu récemment que des agents pathogènes présents dans les piscines et installations thermales constituaient un risque pour la santé humaine en raison du manque de sensibilisation au problème et de bonnes pratiques chez les exploitants de ces installations, ainsi que de l'insuffisance des pratiques d'hygiène et du manque d'information chez les consommateurs. Les maladies liées aux voyages pourraient aussi se développer. La surveillance du point de vue environnemental et sanitaire des agents pathogènes et des maladies dans les eaux de baignade était donc capitale, tout comme l'éducation et l'information des propriétaires, exploitants et usagers des piscines.

51. Au niveau international, le transfert de savoir-faire et la coopération dans la recherche, la collecte de fonds et la normalisation internationale étaient nécessaires. Les résultats des conférences internationales sur les piscines et les installations thermales tenues en 2005, 2007 et 2011 ont été présentés, ainsi que les activités prévues pour la prochaine conférence devant avoir lieu en 2013.

52. Le Groupe de travail a recommandé que les lignes directrices révisées de l'OMS (*Guidelines for Safe Recreational Water Environments – Volume 2: Swimming pools and similar environments*<sup>7</sup>) traitent des aspects liés aux bienfaits pour la santé des eaux de baignade.

---

<sup>7</sup> OMS, 2006. Disponible à l'adresse [http://whqlibdoc.who.int/publications/2006/9241546808\\_eng.pdf](http://whqlibdoc.who.int/publications/2006/9241546808_eng.pdf).

### **XIII. Septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»**

53. Le Groupe de travail a été informé des résultats de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», qui s'était tenue du 21 au 23 septembre 2011 à Astana. Parmi les principaux thèmes de la Conférence figuraient «La gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau», ainsi que «Pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte de l'environnement dans le développement économique». La réunion ministérielle a fourni l'occasion de faire mieux connaître le Protocole et d'encourager sa mise en œuvre. Dans le résumé des travaux de la Conférence établi par le Président, le Protocole était reconnu comme «un instrument unique permettant d'aborder ... les problèmes posés par le manque d'accès à une eau salubre et à un assainissement adéquat, les conséquences pour la santé humaine et le développement social, la dégradation des ressources en eau et leur utilisation non durable»<sup>8</sup>. Dans la Déclaration ministérielle d'Astana<sup>9</sup>, les ministres ont invité les pays à ratifier le Protocole et à y adhérer et ils ont souligné la nécessité de renforcer l'application, de surveiller les progrès et de mettre en œuvre des politiques et des législations dans le secteur de l'eau.

54. Une manifestation parallèle consacrée au Protocole et organisée dans le cadre de la Conférence avait fourni l'occasion de présenter la manière dont certains domaines liés à la mise en œuvre du Protocole avaient été abordés par quelques pays et organisations, notamment la Norvège, la Hongrie, la République de Moldova, la Roumanie, la France, l'Italie et l'ONG WECF.

### **XIV. Renforcement des synergies entre les différentes activités au titre du Protocole**

55. Le Groupe de travail a reconnu que les synergies étaient décisives dans la mise en œuvre du Protocole au niveau national ainsi qu'au niveau du programme de travail.

56. Le Président de l'Équipe spéciale de l'établissement des objectifs et des rapports a présenté les synergies possibles entre les différents domaines de travail au titre du Protocole dans la perspective de l'établissement des objectifs. Les synergies possibles entre les domaines de travail de l'établissement des objectifs et des rapports, des petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et de l'accès équitable ont été reconnues. Il a été convenu qu'il fallait étudier les moyens de continuer à promouvoir ces synergies, par exemple en organisant des réunions en parallèle et en encourageant l'adoption d'objectifs et d'indicateurs précis.

57. Le Groupe de travail a chargé le Bureau d'élaborer une stratégie et des mesures concrètes visant à renforcer les synergies entre les différents domaines de travail au titre du Protocole et il est convenu d'examiner la question à sa prochaine réunion. Les représentants ont été invités à suggérer des possibilités de synergies au titre des différents domaines du programme et à participer activement au débat sur le renforcement des synergies entre les différentes activités au titre du Protocole.

---

<sup>8</sup> ECE/ASTANA/CONF/2011/2/Add.2, par. 27.

<sup>9</sup> ECE/ASTANA/CONF/2011/Add.1, par. 5 et 6.

## **XV. Arrangements financiers pour la mise en œuvre du Protocole**

58. Un représentant du secrétariat de la CEE a rendu compte au Groupe de travail de la situation financière du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique, indiquant le montant des contributions versées par cinq pays. Bien que les ressources disponibles aient augmenté depuis l'année précédente, des contributions au Fonds d'affectation spéciale provenant d'un plus large éventail de pays étaient cruciales pour assurer les services de secrétariat à long terme et appuyer la mise en œuvre et la ratification du Protocole. Un représentant de l'OMS-EURO a souligné que la situation financière était difficile et a appelé à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale de l'OMS.

59. Un représentant de la Suisse a confirmé le versement d'une contribution de 50 000 francs suisses pour les activités mises en œuvre au titre du Protocole jusqu'à la fin de 2011.

60. Un représentant de l'Allemagne a confirmé que le Ministère allemand de l'environnement maintiendrait le niveau de son soutien au Fonds d'affectation spéciale et financerait en outre les coûts des réunions sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

## **XVI. Application du programme de travail pour 2011-2013 et perspectives en la matière**

61. Le secrétariat a récapitulé les progrès accomplis dans l'application du programme de travail adopté à la deuxième session de la Réunion des Parties. Le Président a informé les participants de la teneur des discussions du Bureau sur l'amélioration de la situation financière, des mesures prises à ce jour et des suggestions concernant l'amélioration de la collecte de fonds, en particulier auprès de nouvelles sources, comme des fondations.

62. Le Groupe de travail a chargé le Bureau de continuer à surveiller la situation financière et de revoir, au besoin, les activités futures. Il a également chargé le Bureau de poursuivre les activités de collecte de fonds.

## **XVII. Questions diverses**

63. Le représentant de l'OMS-EURO a fourni des informations aux participants sur les activités du Réseau des jeunes du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe et il a proposé qu'elles contribuent à la création d'une page Web sur le Protocole consacrée à l'eau et à la santé.

## **XVIII. Date et lieu de la cinquième réunion du Groupe de travail**

64. La cinquième réunion du Groupe de travail a été programmée provisoirement pour les 10 et 11 octobre 2012 à Genève, juste avant celle du Comité d'examen du respect des dispositions (12 octobre 2012).

## **XIX. Clôture de la réunion**

65. Le Président a remercié tous les participants pour leurs contributions, le Vice-Président qui l'avait aidé à diriger les travaux et le secrétariat commun pour l'élaboration des documents de séance et les services fournis avant de clore la réunion.

---